

Dans mon association

Léonh Milemiles
leo.mil@hello.com

N° AVS

Religion: catholique



Né le 03.04.1990

Route des Sapins 4
1006 Lausanne

Tel: +41 79 xxx xx xx

Je protège les données personnelles

- ☒ J'utilise des informations qui concernent des personnes
- ☒ J'utilise ces informations dans quel but
- ☒ J'utilise et ne conserve que les informations nécessaires
- ☒ J'informe les personnes dont les informations sont utilisées
- ☒ Je prends des mesures de sécurité pour protéger ces informations
- ☒ Je contrôle régulièrement et améliore



**Les associations utilisent des données personnelles.
Elles doivent respecter les obligations de la loi fédérale sur
la protection des données (LPD)**

Je protège qui ?

L'individu dont les données sont utilisées

Sa personnalité

Sa vie privée

Son droit à l'autodétermination informationnelle



La personnalité: ensemble des biens et valeurs qui appartiennent à une personne en raison de son existence

La vie privée: ce qu'une personne considère comme constitutif de son monde et qu'elle ne partage avec personne ou avec un cercle déterminé

L'autodétermination informationnelle: droit pour une personne de déterminer si des informations la concernant peuvent être traitées et dans quels buts



Les données personnelles, c'est quoi?

- **Données personnelles:** toutes les informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable
- **Personne identifiée :** son identité est reconnaissable directement dans les données
- **Personne identifiable :** son identité peut être déduite grâce au contexte ou en reliant des données entre elles (*par exemple: même sans nom ni prénom, une fiche concernant un enfant d'un club sportif peut permettre de l'identifier, dès lors qu'elle mentionne sa date de naissance et son équipe*)
- **Données sensibles:** informations très personnelles qui concernent par exemple les convictions, la santé, la vie intime, les données biométriques, les sanctions pénales ou des mesures d'aide sociale
- **Traitement:** toute opération relative à des données personnelles (collecter, enregistrer, conserver, utiliser, modifier, communiquer, archiver, effacer, détruire)
- **Communication:** transmettre ou rendre accessible des données personnelles
- **Responsable de traitement:** personne physique, entreprise, organisation ou autorité qui détermine les finalités et les moyens du traitement de données personnelles

Je dois faire quoi ?

Finalité: Déterminer d'avance dans quels buts les données seront traitées et n'utiliser les données que dans ces buts

Proportionnalité: Limiter l'utilisation des données à ce qui est nécessaire

- Le traitement permet d'atteindre le but fixé d'avance (aptitude)
- Le traitement est nécessaire pour atteindre le but et il n'existe pas d'autres moyens d'y parvenir (nécessité)
- La mise en balance entre les intérêts de la personne concernée et le but de l'utilisation justifie ce dernier (proportionnalité au sens étroit)



Informé la personne concernée de manière adéquate :

- De la collecte de ses données et des traitements envisagés
- De l'identité et des coordonnées du responsable du traitement
- Des destinataires ou des catégories de destinataires auxquels les données sont transmises
- De ses droits et comment agir
- Des catégories de données traitées si elles ne sont pas collectées auprès d'elle
- Si des données sont communiquées à l'étranger

Conservation: Détruire ou anonymiser les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires pour atteindre les buts fixés.

- ✓ Recommandation: **fixer d'avance** la durée de conservation des données personnelles ou les critères pour la fixer

Exactitude: S'assurer que les données personnelles traitées sont exactes

Sécurité des données : Assurer, par des mesures organisationnelles et techniques, la sécurité des données personnelles pour que celles-ci :

- ne soient accessibles qu'aux personnes autorisées (**confidentialité**)
- soient disponibles en cas de besoin (**disponibilité**)
- ne puissent être modifiées sans droit ou par mégarde (**intégrité**)
- soient traitées de manière à être traçables (**traçabilité**)

Autorité de surveillance et mesures: Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (FPDPT) surveille la bonne application de la LPD. Il peut conseiller, mener des enquêtes et ordonner des mesures en cas de violations des obligations légales.

Recommandations



Registre des traitements: Document excel, word ou outil digital pour suivre les traitements réalisés et vérifier le respect des obligations légales

- ✓ **Structure:** selon les activités de traitement (*exemple: gestion des membres, récolte de dons, newsletters, gestion des bénévoles et du personnel, inscriptions*)
- ✓ **Contenu:** finalités des traitements, catégories de données et de personnes concernées, destinataires, délai de conservation, mesures de sécurité
- ✓ **Responsable:** Nommer une personne en charge, pour l'association, de la protection des données personnelles

Si le consentement est exigé pour traiter des données personnelles

- ✓ La personne concernée est informée clairement et doit accepter librement
- ✓ Conserver la preuve du consentement

Communication des données sensibles à des tiers

- ✓ Est-ce nécessaire de communiquer ces données sensibles?
- ✓ Obtenir le consentement expès de la personne concernée

Demande d'accès: Toute personne peut demander si des données personnelles la concernant sont traitées

- ✓ Mettre en place un système pour répondre à ces demandes

Sous-traitance et communication de données à l'étranger

- Le traitement de données personnelles peut être confié à un **sous-traitant** (support informatique, hébergement, services cloud, application, etc.)
- Des données personnelles peuvent être **communiquées à l'étranger** si le pays concerné dispose d'une législation assurant un niveau de protection adéquat
- ✓ Vérifier l'existence et le contenu d'un **contrat spécifique ou de conditions générales** de sous-traitance
- ✓ Se limiter à des sous-traitants et à des transferts de données en **Suisse** ou dans **l'Union européenne**